



CONVENTION DE PRÊT D'ABRI(S) PLIANT(S)

La Ville de TOURNON-SUR-RHÔNE représentée par son Maire en exercice, M. Frédéric SAUSSET, ci-après dénommée « la commune »,

ET

ci-après dénommé(e) « L'emprunteur »,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'abri(s) pliant(s) appartenant à la Ville de Tournon-sur-Rhône.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES DU PRÊT DE L'ABRI PLIANT

2.1 : Matériel objet du prêt

La commune met à la disposition de l'emprunteur le matériel ci-après énoncé :
abri(s) pliant(s) de 3 x 3 (description en annexe 1).

2.2 : Engagements de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à :

- Utiliser le matériel en parfaite connaissance des textes de loi sur les chapiteaux, abris pliants, stands et structures et à respecter la réglementation en vigueur dans ce domaine.
- Prendre toutes les mesures pour maintenir le matériel en bon état. L'emprunteur qui constate une dégradation devra impérativement le signaler et dans un délai maximum de 24 heures suivant le retrait du matériel à l'adresse suivante : mairie@torunon-sur-rhone.fr
- Restituer le matériel en parfait état de propreté ; l'abri pliant devra être rangé sec.
- Ne pas prêter ou sous-louer le matériel.

2.3 Durée

La présente convention est conclue pour la période :

Du _____ inclus au _____ inclus.

Cependant, la commune se réserve le droit de conserver, pour ses propres besoins, ce matériel en cas d'évènements se déroulant dans la commune de TOURNON-SUR-RHÔNE inconnus au jour de la signature des présentes sans qu'aucune indemnité ne soit due à l'emprunteur.

ARTICLE 3 : UTILISATION / SÉCURITÉ

Le matériel est réputé en bon état de fonctionnement et devra être restitué comme tel. Il ne doit en aucun cas être modifié par l'emprunteur. Toute réparation ou remplacement rendu nécessaire par la faute de l'emprunteur lui sera facturé au montant réel du coût de réparation nécessaire.

Pour le montage l'emprunteur se référera au document «STAND ALU PRO M2 3X3» (Voir l'annexe 1 située page 4 de la présente convention).

L'emprunteur devra s'assurer que les conditions météorologiques sont favorables avant tout montage et utilisation de l'abri pliant et se référera aux prescriptions mentionnées en annexe 2 située page 7 de la présente convention (échelle de Beaufort) pour la mise en place du lestage.

Recommandations particulières :

- Le lestage doit être mis en place dès le montage même si le vent est faible ou nul.
- **L'emprunteur ne montera pas l'abri pliant (ou le repliera immédiatement) si les vitesses de vent prévues sont supérieures aux possibilités offertes par le lestage standard fourni avec l'abri pliant.**
- L'utilisation de broches plantées dans le sol est formellement interdite à cause du risque lié à l'endommagement des canalisations souterraines.
- Compte tenu du risque de vol, l'emprunteur veillera à démonter et remiser en lieux sûrs l'abri pliant s'il n'est pas en mesure d'assurer sa surveillance de façon constante.
- Les barbecues ou toutes autres sources de chaleur ne doivent pas être utilisés sous l'abri pliant.
- L'implantation doit permettre un accès technique d'au minimum deux mètres tout autour de l'abri pliant.

ARTICLE 4 : ASSURANCE

Le matériel emprunté est placé sous l'entière responsabilité de l'emprunteur dès l'enlèvement. L'emprunteur devra contracter toutes les assurances utiles tant pour les personnes que pour les biens (vol, incendie, dégradations...) et fournir l'attestation d'assurance correspondante à la commune.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉS

- La Ville de Tournon-sur-Rhône décline toute responsabilité en cas d'accident, d'incident et/ou dommages survenus lors de l'installation et/ou de l'utilisation de l'abri pliant objet des présentes.
- La responsabilité de la commune ne saurait être engagée suite au mauvais fonctionnement du matériel emprunté lié à l'adjonction de matériel non compatible ou à une mauvaise installation et/ou manipulation.
- L'emprunteur en sa qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il doit faire son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel ou à raison de toute utilisation pendant sa garde.

Fait à TOURNON-SUR-RHÔNE, en double exemplaire, le

Le Maire,
Frédéric SAUSSET

Pour l'emprunteur,

Nom :

Représentant de :

Signature :

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à la gestion du matériel communal par les services techniques de la Mairie de TOURNON-SUR-RHÔNE - 1 Place Auguste Faure – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE CEDEX. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante rgpd@inforoutes.fr.

ANNEXE 1

NOTICE DE MONTAGE STAND ALU PRO

Ouverture

- 1- Placez le stand sur une surface plane



- 2- Lors de la 1^{ère} mise en place, placez la couverture en PVC sur le haut de la structure métallique. Tenez les pieds et reculez doucement jusqu'à ce que la structure soit bien tendue. (Après la 1^{ère} mise en place, le toit restera sur la structure en position fermée)



- 3- soulevez les coins de la structure avec force, assurez-vous que chaque tige de goupille se place bien dans les trous. Utilisez les sangles du toit pour abaisser les angles du toit sur la structure.



Placez correctement votre toit aux 4 angles grâce à la sangle de positionnement



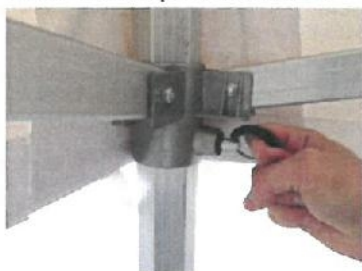
- 4- Pour débloquer et relever les pieds du stand, tirez sur les anneaux au bas des pieds. Il y a 5 hauteurs possible, assurez-vous que les positions soient bien toutes enclenchées à la même hauteur.



- 5- Assurez-vous que le stand soit bien en sécurité sur le sol en utilisant du haubanage ou des poids de lestage (en option)

Fermeture

- 1- Retirez les fixations/poids et/ou les cordes. Rabaissez les pieds en tirant les anneaux d'attache qui se trouvent aux pieds du stand



Important pour l'opération 2 : Assurez-vous que les sangles velcro du toit soient bien détachées de la structure avant de procéder à l'opération 2 sous peine d'endommager le toit.



- 2- Une fois que les pieds sont rabaisés, il n'est pas nécessaire de retirer le toit de la structure, tirez sur les anneaux, relâchez chaque coin de la structure et glissez-les vers le bas. 2 personnes doivent se tenir face à face et marcher l'une vers l'autre permettant au stand de se replier sur lui-même.



3- Placez le stand dans sa housse de protection



ANNEXE 2

FICHE TECHNIQUE				FT 008 A
Indice Beaufort	Termes	Vitesse en Km/h	Effets visuels	Conseils
0	Calme	Moins de 1	La fumée monte verticalement	Rien
1	Très légère brise	De 1 à 5 ultime	La fumée indique la direction du vent. Les girouettes ne s'orientent pas	Poids de lestage 30 Kg par pied
2	Légère brise	De 6 à 11 ultime	On sent le vent sur la figure, les feuilles bougent	Poids de lestage 30 Kg par pied
3	Petite brise	De 12 à 19 ultime	Les drapeaux flottent bien. Les feuilles sont sans cesse en mouvement	Poids de lestage 30 Kg par pied
4	Jolie brise	De 20 à 28 ultime	Les poussières s'envolent, les petites branches plient	Poids de lestage (30Kg) + haubannage ou Poids de lestage 60Kg si impossibilité d'haubannage
5	Bonne brise	De 29 à 38 ultime	Les petits arbres balancent. Les sommets de tous les arbres sont agités	Poids de lestage (30Kg) + haubannage ou Poids de lestage 60Kg si impossibilité d'haubannage
6	Vent frais	De 39 à 49 ultime	On entend siffler le vent	Poids de lestage (30Kg) + haubannage ou Poids de lestage 60Kg si impossibilité d'haubannage
7	Grand frais	De 50 à 61 ultime	Tous les arbres s'agitent	Poids de lestage (30Kg) + haubannage ou Poids de lestage 60Kg si impossibilité d'haubannage
8	Coup de vent	De 62 à 74 ultime	Quelques branches cassent	Poids de lestage (30Kg) + haubannage ou Poids de lestage 60Kg si impossibilité d'haubannage
9	Fort coup de vent	De 75 à 88 ultime	Le vent peut endommager les bâtiments	REPLIEZ LE STAND

ECHELLE DE BEAUFORT